

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du jeudi 26 avril 2018 à 14 h 00

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (présent jusqu'à 17h30 puis procuration à M. WENDEHENNE), M. FAIVRE, M. FARA, MME LE BON, MME LEBORGNE-CASTEL, M. WENDEHENNE.

- *Absents :* M. DEMARQUOY, MME LELOUP, MME VENNIN.

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE (présent jusqu'à 16h05 puis procuration à MME LE BON, M. MOREAU (procuration à M. CHERKAOUI jusqu'à 17 h 30), MME OLIVE (procuration à M. MANIERE jusqu'à 16h05), M. PELLENDARD (procuration à M. FAIVRE), M. POINSSOT, M. RIALLAND, MME ROSNOBLET, MME VERNOUD (procuration à MME LEBORGNE-CASTEL).

- *Absente :* MME TROMPIER

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER, M. DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN (présente jusqu'à 16h puis procuration à M. DER), M. ROLLIN (présent jusqu'à 16h50 puis procuration à MME BELLENGER).

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (procuration à M. MEYER jusqu'à 16h), M. MEYER (présent jusqu'à 16h), MME BOUSHIQ (présente jusqu'à 16h puis procuration à MME ABED-VIEILLARD)

- *Absents:* M. NOCETO, MME ASSFELD, M. SURUGUES, MME DAGHER, M. GERARDIN (suppléant), M. BLANCHET (suppléant).

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. ROUZET (procuration à M. FARA), M. ANSEL (procuration à M. NARCE)

- *Absentes :* MME DECHELOTTE, MME VAN OVERSTRAETEN, MME PRUDON-DESGOUTTES

- *Excusé :* M. MONNOT

## **Membres consultatifs**

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- *absents :* M. BATT, M. BELLENGER, M. LEVEQUE, MME SALVADORI.

## **Membres invités**

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,

MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\*\*\*\*

### ✓ **Approbation du PV du 27/02/2018**

**25 pour, 2 abstentions**

### ✓ **Informations du directeur d'UFR**

#### ○ **Compte-rendu de la conférence des Directeurs de composantes des 07/03/2018 et 04/04/2018**

- Les échanges ont porté principalement sur les nouvelles modalités de recrutement en L1 (Parcoursup) et les possibilités pour l'université d'accompagner les étudiants en difficulté à l'entrée en L1 (remédiation pour les oui-si). Ce dispositif est en train de se mettre en place, dans un contexte national et local tendus.

- COMUE : Alain Dereux a été remercié de sa fonction de vice-président d'UBFC. Nous n'en savons pas plus pour l'instant, mais le sujet ajoute une tension entre les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et avec la COMUE. Le Directeur d'UFR déplore le message négatif que cela envoie au ministère, sachant qu'il va être prochainement évalué et que son devenir en dépend.

M. FARA pense que le statut de Vice-Président de M. Dereux était en cause.

#### ○ **Compte-rendu de la CDUS**

- Les travaux ont essentiellement porté sur Parcoursup et la remédiation associée aux réponses « oui si ».

- Les inquiétudes se sont aussi concentrées sur les masters : que peuvent devenir les M1 qui ne valident pas leurs 60 ECTS, dans la mesure où le texte est flou sur la possibilité de redoublement et ne répond pas précisément aux interrogations soulevées par les équipes pédagogiques.

La CDUS a sollicité le ministère pour demander un soutien et un accompagnement à ce sujet, sans retour pour l'instant.

- Le Directeur a diffusé récemment une invitation à répondre à un questionnaire relatif aux relations internationales. Le délai de réponse est court mais les enseignants-chercheurs sont invités à y répondre, dans la perspective du colloque de la CDUS de la semaine suivante.
- Le Directeur d'UFR évoque les travaux sur deux projets de PIA 3 supplémentaires (deuxième vague de l'appel à projets). Il a été répondu à un projet de PIA 3 porté par la CDUS (dont la coordination est confiée à un collègue chimiste de Strasbourg) avec pour objet la création d'une licence professionnalisante. L'idée est de permettre aux étudiants de licence de sortir du système avec un diplôme mieux adapté au marché du travail. Dix universités sont volontaires dans un premier temps dont l'université de Bourgogne, l'UFR SVTE étant associée avec celle de S&T. Laurent Pichon a porté ce travail et coordonnait ce dossier. Les retours sont attendus pour le mois de juin.

Nous avons aussi accepté de participer à un autre projet de PIA 3 en relation avec les écoles d'agronomie et d'agriculture : le projet est porté par Agreenium, fédération des écoles « agros », et est centré, pour l'uB, sur le programme GEIPI. Il faut attendre des retombées sur l'accompagnement au développement du numérique, si ce projet était accepté. Des réunions en visio-conférence ont permis aux contributeurs de se concerter. M. Faivre a suivi le montage de ce projet.

Le projet RITM, lui, a été accepté et va fonctionner sous forme d'appels à projets. M. Chevalier en a présenté les contours à l'UFR.

#### ○ **Point sur la remédiation**

Le Directeur d'UFR explique qu'un travail a été réalisé en coordination avec l'uB et a associé Bruno Faivre, Mustapha Cherkaoui, Laurent Pichon et lui-même. Laurent PICHON a travaillé sur les possibilités de remontée au niveau de l'université du positionnement de l'UFR SVTE. Les points sont en discussion, plusieurs types d'actions ont été envisagés. Les idées ne manquent pas, contrairement aux moyens financiers. Pourtant, quelques éléments de réponses sont plutôt positifs sur ce plan.

M. FAIVRE explique que l'idée de la remédiation est d'aider des étudiants qui peuvent rencontrer des difficultés à suivre la L1, en aménageant leur cursus. Il fallait renvoyer cette semaine des éléments de « oui si » à la gouvernance mais il fallait s'assurer de bénéficier d'un minimum de moyens pour faire tourner les dispositifs envisagés. Les premiers retours sont plutôt encourageants et la décision est prise de lancer leur mise en œuvre. Le principe est de définir deux niveaux de « oui si » en fonction de la qualité et du type de cursus de l'étudiant, de sa motivation, etc. Il y aura des « oui si » légers (les étudiants ne sont pas loin de pouvoir être au niveau), et les « oui si » plus lourds pour les étudiants en plus grande difficulté. Pour ces derniers, cela revient à faire suivre aux étudiants la L1 en deux ans. Ils suivraient la moitié des UE (UE 1, 2 et une partie de la 4 pour le S1 par exemple), et sur le temps restant, ils suivraient une remédiation transversale basée sur un soutien en français, anglais, mathématiques. Un deuxième volet concerne une remédiation disciplinaire, qui serait confiée à des enseignants du secondaire, et qui permettrait aux étudiants de consolider le socle des connaissances attendues en fin de terminale. Les étudiants subissent les épreuves d'examen correspondant aux UE suivies l'année 1, et le reste l'année suivante.

Pour les « oui si » légers, l'idée est de les intégrer dans un cursus normal et de leur proposer une partie de la remédiation transversale. Leur année est ainsi quantitativement plus lourde puisque cette remédiation s'ajoute à leur emploi du temps complet. Rien n'est encore figé pour l'instant, il faut continuer à se coordonner avec les collègues de S&T.

M. ROLLIN demande comment les étudiants en L1 « à mi-temps » seront informés qu'ils devront passer leur année en deux ans.

Le Directeur répond que les étudiants seront admis contractuellement sur la base de cette proposition de première année en deux ans. Dans ce contrat individualisé, seront clairement spécifiés les termes de ce contrat. L'étudiant est en droit d'accepter ou de refuser ce « oui si » sur Parcoursup, en fonction des autres réponses qu'il obtiendra de ses autres vœux. Les enseignants-chercheurs de l'UFR inscrivent ce dispositif dans un esprit de valorisation et d'accompagnement des étudiants en difficulté et non pas dans un objectif

de licence « au rabais ». L'objectif est d'éviter à ces étudiants des situations d'échec répété au long des années du premier cycle.

M. FAIVRE aurait souhaité un système de remédiation purement individuel, basé sur les lacunes de chacun, mais le coût en serait bien plus élevé, et l'organisation bien plus lourde.

Le Directeur précise que, sur le plan de l'accompagnement financier, nous sommes à l'année zéro. Il est annoncé par le ministère une montée en puissance financière de ces dispositifs dans les années à venir. Cette année, le ministère pare au plus pressé, les besoins n'ayant pu être anticipés.

Mme ABED-VIEILLARD souhaite savoir si les boursiers sur critères sociaux pourraient être pénalisés par cette stagnation en L1.

Le Directeur répond que les mesures ont été prises par le MESRI pour que les étudiants en « oui si » ne soient pas considérés en échec à la fin de leur première année universitaire passée sur la base de ce dispositif.

Mme ABED-VIEILLARD demande si les éléments de remédiation seront valorisés en ECTS. Cela est en discussion.

M. RIALLAND répond à Jean-Emmanuel ROLLIN qui craint une licence « bas de gamme » que le dispositif s'adresse à des étudiants qui ont choisi de venir à l'UFR et se situent dans des groupes en difficulté. Ce qu'il faut mettre en place, c'est une observation de la réussite des étudiants en fin de L3. Cela ne pose pas de problème, en cas de réussite, d'observer des cas d'étudiants qui ont suivi ce dispositif. Il est bien plus problématique de constater des étudiants qui triplent, quadruplent leur première année.

M. ROLLIN se demande comment faire le lien entre 80 % d'une classe d'âge qui obtient le bac et le fait qu'on n'a pas les moyens de les accueillir décemment dans l'enseignement supérieur. Nous sommes au bout de la chaîne, en entonnoir, et supportons les difficultés concentrées sur les années antérieures.

Le Directeur rappelle que l'enseignement supérieur est « malade » depuis 30 ans, tout le monde en convient. Ces nouveaux dispositifs ne vont pas résoudre les problèmes anciens. Parcoursup a été mis en place dans l'urgence pour répondre au problème du tirage au sort dans certaines filières qui a suscité de fortes réactions de la part de la communauté, des lycéens et des parents.

Mme ROSNOBLET demande si les étudiants qui seraient en échec malgré cette remédiation pourront redoubler.

Le Directeur répond que dans ce cas, la situation sera étudiée avec chaque étudiant pour réfléchir avec lui à la suite de son parcours.

M. FAIVRE complète en disant que nous serons dans les 4 années à venir, dans une posture d'observation des résultats de ces dispositifs. Il n'est pas exclu qu'une validation de la remédiation soit considérée comme un pré-requis pour une poursuite.

Le Directeur d'UFR pense qu'il faut permettre aussi aux étudiants qui n'ont pas nécessairement les capacités de poursuivre jusqu'au doctorat, de valoriser leurs études sur des durées plus courtes, ce qui est l'objectif, notamment, des licences professionnalisantes. Le marché du travail réclame des cadres de niveau intermédiaire qui répondraient à cette formation.

M. MANIERE demande si nous avons déjà une idée du nombre d'étudiants potentiellement concernés par ce « oui si ».

M. FAIVRE répond que nous ne le savons pas pour l'instant mais que l'UFR se limiterait cette année à deux groupes TD d'étudiants maximum accueillis en remédiation lourde.

M. DER demande si les « oui si » entrent dans la capacité d'accueil. Si les « oui » remplissent la capacité d'accueil de 410, quid des « oui si » ?

M. FAIVRE répond qu'ils seront classés en liste d'attente et remonteront au fur et à mesure des désistements.

Le Directeur d'UFR souhaite qu'il n'y ait pas trop de réponses « oui si »...car compte-tenu des candidats « en attente » qui s'évaporeront dans d'autres formations, on pourrait se retrouver avec une majorité de « oui si ».

M. FAIVRE explique que, compte tenu du taux de réussite en L1 (45 %), il devrait y avoir en théorie dans nos réponses la même proportion de « oui si ».

Mme GAETAN demande qui va expertiser les dossiers.

M. CHERKAOUI MALKI répond qu'une commission de 8 personnes a été constituée, sur la base de collègues qui se sont volontairement proposés et de sollicitations de collègues de L1, afin de balayer l'ensemble des disciplines enseignées.

M. FAIVRE donne lecture des noms des membres de cette commission.

M. CHERKAOUI MALKI indique que, sur 1900 demandes reçues l'an dernier, toutes ont eu une proposition, chez nous ou ailleurs. Cette année, nous ne connaissons pas le classement des vœux formulés par les futurs bacheliers.

#### ○ **Bilan du concours « Faites de la science »**

Les lauréats régionaux sont les élèves du lycée Romain Rolland de Clamecy. Le sujet portait sur les sciences de la vie et de la terre : produire de l'énergie à partir des eaux usagées pour être autonomes en énergie. La finale nationale aura lieu le 8 juin à Corte en Corse.

#### ○ **Groupe de travail « Serres »**

Le groupe de travail « serres » a été relancé. Les choses se concrétisent. M. Clerget explique que le groupe est mis en place dans le cadre du plan de retour à l'équilibre. Il consiste à reconstruire de nouvelles serres plus réduites et moins énergivores. Les économies réalisées seront mises en balance de l'investissement requis. Le projet est en lien avec le muséum de Dijon. Le nouveau bâtiment serait implanté à côté des serres actuelles.

Mme GAETAN s'inquiète des matériels qui tombent en panne dans les serres actuelles du fait de leur vétusté. En effet, le pôle patrimoine est en difficulté pour payer les réparations. L'entretien risque donc de poser problème jusqu'à la construction des nouvelles serres.

Le Directeur d'UFR répond que ce point sera de nouveau abordé lors du DOM.

#### ○ **Fonctionnement de l'animalerie Gabriel**

Le Directeur d'UFR fait état de soucis concernant les visites de l'animalerie à effectuer durant les week-ends. Des réunions se sont tenues à ce sujet, notamment au centre de zootechnie. La proposition faite par l'université se heurtait à un blocage. Il a été levé par un mail de la directrice du pôle recherche, qui a informé

que ces permanences seraient assurées par le personnel du centre de zootechnie. En contrepartie, l'UFR paiera à un prix majoré les animaux et leur entretien. Le Directeur d'UFR n'est toujours pas d'accord avec cette proposition mais n'a pas encore répondu, il estime que nous n'avons pas à payer le prix majoré compte tenu de notre forte implication dans la maintenance de cette animalerie (1/2 personnel BIATSS s'y consacre, ainsi que l'enseignant-chercheur de l'UFR en charge de la coordination de l'animalerie).

Mme BELLENGER complète en précisant que les utilisateurs se chargent aussi de l'entretien de ces locaux.

M. ROLLIN rappelle que seuls les animaux faisant l'objet d'un projet scientifique déclaré peuvent être accueillis, ce qui n'est pas le cas pour tous actuellement.

Le Directeur répond qu'en effet, certains collègues semblent encore ignorer le pré-requis du dépôt de projet pour détenir des animaux. Dans le cadre des astreintes, les animaux qui ne font pas l'objet d'un projet déposé ne pourront pas être pris en compte, selon la réglementation.

M. RIALLAND explique que, même en déposant des projets, les réponses et la numérotation des projets interviennent parfois trois ans plus tard.

Le Directeur d'UFR confirme l'aberration du système dans lequel on exige des choses de la part de l'expérimentateur avec un engorgement constaté au niveau de l'étude des demandes. Les travaux commencent donc souvent avant l'intervention de l'accord.

- **Renouvellement des collèges usagers dans les conseils d'UBFC le 15 mai 2018**

Le Directeur d'UFR remercie par avance les étudiants du conseil d'UFR d'inviter leurs camarades à voter.

- ✓ **Questions relatives aux ressources humaines :**

- **Compte-rendu de la commission de la recherche réunie le 27/03/2018 et de la Commission de la pédagogie réunie le 28/03/2018 :**

- **Campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour 2019**

- **Demande de publication d'emplois susceptibles d'être vacants :**

Le Directeur d'UFR explique que la rencontre avec la gouvernance portant sur le dialogue d'objectifs et de moyens est prévue le 18 mai. Le dialogue est très contraint financièrement, même si l'université est revenue à son résultat précédent car le taux de rigidité (part de la masse salariale dans les dépenses) atteint encore 84.3 %.

En terme d'emplois d'EC, l'état des lieux est le suivant: les commissions de la recherche et de la pédagogie ont travaillé indépendamment mais en liaison. Sont considérés comme vacants, mais gelés, les postes de F. Cattin (congé parental, prolongé jusqu'au mois de janvier, puis en disponibilité jusqu'à la rentrée 2019) et P. Alibert (détachement jusqu'au mois d'août 2019).

Suite au départ en retraite de Mme Bracieux Perri le 01.09.2018, le recrutement est fait (PRAG).

Nous avons aussi la fin du contrat de PAST de M. Micard au 30/8/2019. Ce poste est renouvelable pour trois ans. Le profil est reconduit, la demande de renouvellement de M. Micard est en cours.

Depuis le 19/01/2018, est déclaré vacant le poste de Françoise Leborgne, renouvelable jusqu'en janvier 2023 (congé longue durée), à ne pas publier.

Pour la rentrée 2019, seront vacants le poste de PR actuellement occupé par Bernard Paul (retraite), poste en 66<sup>e</sup> (physiologie végétale), ainsi que le poste de MCF 67<sup>e</sup> correspondant à la demande de départ en retraite de Mme Cardinal Legrand.

Les commissions de la recherche et de la pédagogie se sont réunies pour réfléchir à ces postes.

M. WENDEHENNE précise que M. Paul fait des recherches sur la vigne à l'IUVV dans un « laboratoire » indépendant, thématique qui relève normalement de l'UMR Agroécologie. Mme Cardinal Legrand est, elle, associée à l'UMR Agroécologie. Cette UMR remonte donc deux demandes, en classant le poste de PR 1/3 et celui de MCF 2/3. Il existe 4 pôles de recherche à l'UMR Agroécologie.

En sa qualité de responsable de la commission, Mr Wendehenne pense prioritaire le poste de PR pour les motifs suivants : le profil est transversal, des enseignants-chercheurs de notre UFR peuvent y postuler et l'équipe comporte en majorité des enseignants-chercheurs.

M. FAIVRE présente les réflexions de la commission de la pédagogie sur ces demandes de postes. En raison de la demande initiale de déclassement du poste de PR en MCF par l'UMR Agroécologie et de son affichage sur des sections qui ne sont pas les plus en tension (celles-ci sont la 67<sup>ème</sup>, la 35-36 et la 64<sup>ème</sup>), il a été demandé des réflexions supplémentaires au laboratoire. Cependant, les postes ont toutefois été classés par la commission de la pédagogie, sur la base des besoins disciplinaires quantitatifs : la 67<sup>e</sup> est encore plus en tension que la 64<sup>e</sup> et la 68<sup>e</sup>. Elle a donc classé en premier le MCF 67 puis le MCF 66/68 en sachant que ce serait à revoir en fonction des réflexions d'Agroécologie.

Les échanges avec l'UMR Agroécologie n'ont pu avoir lieu de manière plus anticipée, car initialement la date du DOM était fixée au 27.04, ce qui laissait peu de délais. Les commissions ont donc dû se positionner avant de détenir toutes les informations relatives à ces demandes de postes. Elles estiment que les éléments intervenus depuis leurs travaux peuvent être pris en compte au cours de ce conseil afin d'émettre une proposition de classement.

Mme ABED-VIEILLARD demande des précisions sur la partie enseignement de ces postes. Elle s'interroge sur les personnes qui vont prendre en charge les enseignements de ces deux EC, en biologie végétale.

M. FAIVRE précise que le poste de Mme Cardinal était en section 67 et les enseignements seront les mêmes pour son remplaçant. Il s'agit juste de moderniser le profil d'enseignement. Des discussions ont déjà été faites dans le secteur du végétal sur la redistribution des enseignements de M.Paul.

M. MANIERE souligne que les tensions sont fortes dans d'autres sections que celles citées ci-dessus (biologie végétale en 68<sup>e</sup> notamment).

M. FAIVRE précise que parler de sections n'est pas toujours pertinent mais que, les recrutements se faisant par sections CNU, celles –ci sont inévitables.

M. WENDEHENNE donne des précisions sur les niveaux dans lesquels les enseignements du remplaçant seront dispensés.

Le Directeur d'UFR ajoute que, depuis 2012, ces postes sont fragiles. L'argumentaire qui sera présenté en DOM devra donc être particulièrement soigné. Si le végétal a pu être un peu en difficulté à une certaine époque, il est sorti de cette fragilité.

M. FARA souligne les deux critères qui lui semblent les plus importants : voir si l'équipe pédagogique a bien réfléchi au profil « enseignement » et, en recherche, le pourcentage de MCF HDR promouvables.

Le Directeur d'UFR apporte un élément de justification complémentaire à un classement du poste de PR 64.66 en 1<sup>ère</sup> position : le poste demandé en 1 en création est un MCF 64<sup>ème</sup>.

M. RIALLAND évoque les collègues très investis qui sont en attente de promotion et ne comprendraient pas le positionnement du poste de MCF en première position.

Le Directeur d'UFR partage cet argument et place la réflexion également sur le plan du risque de perte du poste classé en 2, qui couperait toute possibilité de promotion si c'était le PR. De plus, l'équipe de rattachement du poste de MCF est très centrée sur l'agronomie, avec des axes imposés par l'INRA et il semble qu'il ne soit pas facile pour des EC de s'adapter à ces contraintes.

MM. RIALLAND et MANIERE estiment qu'il faut bien informer le futur collègue des contraintes recherche imposées par l'INRA sur le poste de MCF. Il faudra suivre l'intégration du ou de la collègue dans une équipe où l'insertion peut être complexe.

Mme ABED-VIEILLARD estime qu'il faut qu'une UMR forte défende le poste.

M.FAIVRE explique que dans la mesure où MME Cardinal était associée à l'UMR Agroécologie, c'est vers ce laboratoire que le poste a été fléché, d'autant qu'il n'y avait pas de proposition alternative.

Mme GAETAN souligne que, par rapport au projet « serres », le message serait négatif s'il y avait moins d'enseignements de végétal.

Le Directeur d'UFR propose de classer comme suit en précisant que, si le poste de MCF est obtenu, il faudra rediscuter avec l'UMR Agroécologie, voire avec d'autres UMR:

- 1. PR 64-66 (ex B.PAUL), profil « Biochimie, biologie moléculaire, physiologie végétale et signalisation cellulaire des interactions plantes- microorganismes ». UMR Agroécologie**
- 2. MCF 67 (ex C.CARDINAL LEGRAND), profil « Ecologie des communautés végétales, écologie fonctionnelle, écologie spatiale ». UMR Agroécologie**

**22 pour, 5 abstentions**

- **Demandes de création d'emplois**

Le Directeur d'UFR souligne l'absence de chance d'obtenir un poste en création, mais il lui semble primordial de faire remonter les besoins cruciaux de l'UFR :

- 1. MCF 64 UMR Agroécologie (si publication du poste PR 64-66 ci-dessus non retenue)**
- 2. MCF 23-36 UMR Biogéosciences**
- 3. PR 68-69 UMR CSGA**
- 4. MCF 66 A : UMR 1231**
- 5. PR 36 UMR Biogéosciences**

M. FAIVRE précise que si l'opération de publication du poste de PR 64/66 aboutit, la demande de MCF 64 ne sera plus prioritaire.

**Unanimité (25 pour)**

• **Campagne d'emploi BIATSS pour 2019**

- **Demande de publication des emplois susceptibles d'être vacants :**

Le Directeur d'UFR présente les trois postes vacants à l'UFR à la rentrée 2019 :

- Poste de technicien libéré par M.Solonot (retraite) en BAP A, vacant depuis 2016 (proposition de concours externe).

Mme CLERGET rappelle qu'en 2018, un seul poste a été ouvert à concours ITRF sur l'ensemble de l'université.

Mme ABED VIEILLARD explique que la demande de publication du poste au concours externe est justifiée par le fait que M. Loquin ne souhaite pas passer le concours interne et que MME Chevalier, bien formée et compétente, n'a pas l'ancienneté requise pour le passer en interne. Il y a consensus entre le positionnement de l'équipe pédagogique et celui du laboratoire.

- Poste d'ASI libéré par Mme LEEMPUT en BAP A (le responsable propose l'ouverture d'un concours externe).

Mme BELLENGER demande si une concertation a eu lieu au sein de l'équipe pédagogique au sujet de ce remplacement, notamment sur les 30 % « enseignement » inclus dans ce poste. La définition de la participation à l'enseignement doit être claire : quels enseignements seront à dispenser ?

Mme CLERGET précise que, statutairement, les personnels ITRF concourent à l'accomplissement des missions d'enseignement, ce qui ne signifie pas « assurer des enseignements ».

M. ROLLIN rappelle que dans les statuts, le pourcentage devrait être de 50/50. Il précise que les personnels de catégorie C sont de plus en plus sollicités pour faire de l'enseignement, du fait des postes gelés et parce que les B et A se recentrent sur la recherche.

Mme BELLENGER pense que cette répartition devrait apparaître dans les fiches de poste et que les A ne devraient pas effectuer d'enseignement rémunéré en heures supplémentaires. Cette activité devrait être dans leurs missions.

Le Directeur d'UFR souligne que les directeurs de laboratoire exercent une pression pour que les personnels ITRF qui travaillent auprès d'eux soient directement affectés aux labos, alors que ces personnels sont affectés d'abord à l'UFR, et non spécifiquement au laboratoire.

M. WENDEHENNE signale que le poste dont il est question n'a pas été classé par la commission « recherche » car le profil n'était pas arrivé le jour de la réunion.

M. RIALLAND regrette que certains se dispensent du circuit de validation en ne déclarant pas le poste en temps voulu. Il arrive au conseil d'UFR sans avoir pu être classé par anticipation, il faudrait de ce fait affecter le poste ailleurs.

Le Directeur d'UFR fait valoir que le changement dans la direction de l'UMR a pu concourir au non-respect des délais et procédures : le poste n'a pas été discuté en conseil de laboratoire, le responsable d'équipe n'a pas été informé du message adressé au directeur de l'UMR, mais il n'y a pas forcément eu de mauvaise intention. La nouvelle directrice de l'UMR, contactée récemment, soutient ce poste pleinement et le défendra au DOM.

M. ROLLIN regrette la publication en concours externe et précise que la mise en concours interne permettrait aussi à des personnels d'autres universités de postuler, ce qui représente pour eux souvent la seule possibilité de promotion.

- Poste d'ATRF vacant suite au décès de Mme Boutonnet

Le Directeur d'UFR rappelle que le poste de concierge sera prochainement à pourvoir. La situation peut être critique car Pierre-Yves CAREME arrivera en fin de contrat le 2/11/2018 et il ne devrait pas pouvoir être renouvelé (3 ans de contrat).

Mme CLERGET précise qu'un concours interne d'adjoint technique principal est demandé, en raison des responsabilités induites par ce poste (habilitation électrique, secourisme, etc).

M. RIALLAND demande pourquoi le poste de femme de ménage de Mme Bouttonnet est désormais le poste de concierge.

Mme CLERGET précise que l'université a proposé à l'UFR de transférer le support de femme de ménage vers la fonction de concierge ; pour autant, l'UFR a toujours une femme de ménage sur les fonctions de MME Bouttonnet.

Le Directeur d'UFR propose un premier vote sur le classement : 1 ex aequo le poste de M. Solonot et de M. Carême, et en 3 celui de Mme Leemput.

M. ROLLIN redoute qu'on nous impose de faire un choix entre les deux premiers. Le poste de M. Solonot est gelé depuis 3 ans et ce pourrait être risqué pour ce poste de ne pas le classer en priorité.

M. POINSSOT s'étonne que nous ayons à classer le poste de concierge, s'agissant de la sécurité qui est de la responsabilité de l'université.

**1<sup>er</sup> Ex-aequo : Poste de technicien (ex M. Solonot)**

**1<sup>er</sup> Ex-aequo : ADT (ex MME Bouttonnet) pour le concierge**

**3 : ASI (ex MME Leemput)**

**Unanimité (24 pour)**

En cas de demande d'arbitrage de la part de l'UB, le Directeur d'UFR propose un vote sur un classement 1/ Solonot, 2/ Concierge, 3/ Leemput

Vote : 17 pour

- **Demandes de création d'emplois**

- 1. ASI BAP A profil « biologie, sciences de la vie et de la terre » UMR Biogéosciences 70% recherche, 30% enseignement**
- 2. Technicien BAP A profil « expérimentation et production végétales » à 80% pour les serres et à 20 % pour la recherche**

M. ROLLIN pense qu'il ne faut pas pénaliser les personnels techniques en minimisant la part recherche dans leurs fonctions car cela est un frein à leur promotion, cette dernière étant essentiellement évaluée sur la partie recherche.

M. FAIVRE précise que les 20 % recherche pour le poste aux serres tient compte de l'effectif actuel et futur des serres.

**23 pour, 1 abstention**

- Campagne de recrutement 2018 des ATER et des doctorants contractuels.**

- **ATER**

Le Directeur d'UFR informe qu'au vu de la lettre de cadrage de l'UB, il n'est pas possible de demander des ATER sur les postes CATTIN et ALIBERT, ni sur socle. Il reste une seule demande d'ATER possible, sur le congé longue durée de Mme Leborgne. Des demandes hors cadre seront quand même remontées à l'université afin de rappeler les besoins criants qui sont les nôtres.

1/ en conformité avec la lettre de cadrage :

- classement ATER sur poste vacant :

un ATER 12 mois à temps complet, section 66 A (CLD Mme LEBORGNE) - poste priorité 1

2/ pour rappel, hors lettre de cadrage :

a) classement ATER sur postes gelés :

- un ATER 12 mois à temps complet en 36-21èmes sections (poste de MCF de Mme Cattin en congé parental) - poste priorité 1

- un ATER 12 mois à temps complet en 67ème section (poste de MCF de M. Alibert, en détachement) - poste priorité 2

b/ demande d'un ATER "sur socle uB" :

- un ATER 12 mois à temps complet en 35-36 èmes sections (compensation des décharges de M. Pascal NEIGE, VP commission de la Recherche et de M. Emmanuel FARA, Directeur du laboratoire Biogéosciences) - poste priorité 3

M. RIALLAND déplore que les postes susceptibles d'être vacants soient déjà publiés au recrutement alors que l'université n'a pas l'intention d'accorder ces postes.

MME BELLENGER souligne que, de plus, les doctorants n'ont pas été informés de l'ouverture de la campagne de recrutement.

Le Directeur d'UFR explique que la campagne de candidature est dissociée de la campagne d'emplois. Le recrutement ayant été ouvert dans de nombreuses disciplines, il va y avoir énormément de déçus. Les bureaux des BCP ont été informés qu'ils auraient des dossiers à traiter mais il n'y a pas eu d'appel à candidature en tant que tel. L'UFR a uniquement reçu la lettre de cadrage.

M.FAIVRE rappelle que, l'an dernier, les arbitrages sur les possibilités de recrutement ont été effectués avant l'ouverture de Galaxie.

- **Doctorants contractuels**

M. FAIVRE présente les demandes qui ont été reçues et le classement retenu par la commission de la pédagogie et souligne le caractère trop tardif des décisions de nomination, fin septembre.

Ordre de priorité	Section CNU	Discipline
1	67	Ecologie et biostatistiques (1/5)
2	67	Biostatistiques et écologie comportementale (2/5)
3	35-36	Sciences de la Terre et de l'Environnement (1/4)
4	35-36	Sciences de la Terre et de l'Environnement (2/4)

5	64	Biochimie et biologie moléculaire (1/3)
6	64	Biochimie et biologie moléculaire (2/3)
7	66A	Physiologie animale (1/2)
8	65	Microbiologie
9	68	Biologie végétale
10	67	Ecologie (3/5)
11	35-36	Sciences de la Terre et de l'Environnement (3/4)
12	64	Biochimie et biologie moléculaire (3/3)
13	66A	Physiologie animale (2/2)
14	67	Ecologie (4/5)
15	35-36	Sciences de la Terre et de l'Environnement (4/4)
16	67	Ecologie et analyse des données (5/5)

### Unanimité (24 pour)

#### ✓ Questions financières

##### ○ Dialogue d'Objectifs et de Moyens : examen des documents présentés à l'uB

Le Directeur d'UFR rappelle que, prévu le 18 mai 2018, le DOM sera suivi de deux à trois mois de dialogue avec la gouvernance, comportant très peu d'ouvertures possibles. Il y a une bonne nouvelle toutefois : notre université retrouve l'état dans lequel elle était il y a dix ans.

Mme CASAS présente les recettes exceptionnelles prévues (vente d'un minibus : estimation 7500 € sur 2019, 120 000 € résultant de la vente des locaux de St Usage en 2017 qui pourraient être intégrés au projet de financement des nouvelles serres) et la répartition de la dotation de fonctionnement de 90 000 €, en mettant l'accent sur les besoins propres à l'UFR SVTE (camps de terrain d'autant qu'aucune contribution ne peut plus être demandée aux étudiants pour les repas et les nuitées, consommables de TP de biologie coûteux, parcours Geipi non financé, ...).

Un argumentaire est présenté pour expliquer que l'UFR prend en charge l'entretien de tout le bâtiment, alors que d'autres entités l'occupent, y compris les gros amphithéâtres. Par ailleurs, les ressources de l'UFR ont diminué (suppression des contributions étudiantes aux camps de terrain, diminution de la taxe d'apprentissage).

Le Directeur d'UFR explique que les nouvelles ne sont pas bonnes concernant la taxe d'apprentissage, puisque les pouvoirs publics envisagent de la réorienter totalement vers des organismes choisis par les CCI.

Il faudra essayer de construire des formations courtes. L'UFR a dû opérer des prélèvements, sur les dotations des laboratoires et les recettes de formation continue notamment, pour pouvoir équilibrer son budget. Le Directeur d'UFR énumère les besoins immobiliers de l'UFR (isolation au 4<sup>e</sup>, serres, accessibilité handicapés du rez de chaussée, câblage informatique, etc) et les équipements manquants : renouvellement d'un minibus, renouvellement d'ordinateurs de deux salles informatiques.

M. FARA rappelle qu'en termes de besoins, il faudrait acquérir des armoires ventilées pour la conservation des collections. Par ailleurs, la rénovation du câblage revêt des enjeux colossaux, aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement.

M. FAIVRE explique que la dépense d'armoires sécurisées devrait être imputée sur le budget sécurité, mais il n'est pas ouvert. En effet, une armoire protégée contre le feu coûte 8000 € HT et il en faudrait une dizaine.

- **BR 1/2018**

Mme CASAS présente le tableau du BR, qui sera le seul de l'année. Des éléments manquaient, ce qui explique l'envoi tardif aux membres du conseil. Tout ce qui arrivera après le mois de mai devra attendre l'an prochain.

**Unanimité (24 pour)**

- **Adhésion à la CDUS**

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion de l'UFR à la CDUS en fonction de son effectif, le directeur adhérent à titre personnel.

**Unanimité (24 pour)**

- **Sortie d'inventaire d'un photocopieur (EA Biopéroxy)**

Un photocopieur de l'EA Bioperoxy est demandé à la sortie d'inventaire car le laboratoire est passé à un système de location.

**Unanimité (24 pour)**

- ✓ **Questions pédagogiques :**

- **Approbation du calendrier universitaire 2018/2019**

Mme THOMAS présente les quelques éléments nouveaux qui marquent la version 2018-2019 du calendrier universitaire. L'étalement des examens de L3 une semaine avant plus une semaine après les vacances de Noël est en expérimentation en 2018-2019. Il a été précisé, notamment sur le cycle licence, que des épreuves de CT pourraient à la marge être organisées hors de la session normale, notamment pour le parcours CUPGE.

Mme ABED VIEILLARD précise que c'est pour que les étudiants passent les épreuves avant le concours.

M. RIALLAND précise que, si une plus faible réussite est constatée suite à l'avancement des examens avant les vacances de Noël, cette décision sera revue l'année suivante.

M. CHERKAOUI MALKI ajoute que cette mesure répond au problème de salles et de surveillants.

M. WENDEHENNE s'inquiète des révisions que ne pourront pas faire les étudiants pendant les vacances de Noël. L'impact sur le taux de réussite sera attentivement étudié.

## Unanimité (24 pour)

### ○ **Ouverture du parcours A3DD à la rentrée 2018/2019**

Le Directeur d'UFR rappelle que nous n'avions pas eu l'autorisation d'ouvrir ce parcours à la rentrée 2017, en raison du PRE. Il ouvrira à la rentrée 2018.

M. FAIVRE explique que le parcours appartient à la mention NSA. L'UFR avait inclus ce parcours dans l'offre de formation et, lors des arbitrages, l'Ub a pressé les UFR de ne pas ouvrir certains parcours. Nous avons maintenu notre souhait d'ouvrir ce parcours et l'Ub a répondu favorablement seulement s'il est ouvert en formation continue. Un travail de réduction du coût a été effectué, notamment par les mutualisations et le parcours devra s'autofinancer. L'UFR est confiante sur ce point et décide d'ouvrir à la rentrée 2018.

Le Directeur d'UFR précise qu'il existe un risque d'ouvrir une année et de ne pas pouvoir le financer l'année suivante, ce qui serait catastrophique. Il estime que nous devons prendre ce risque. Il défendra à l'avenir un financement uB de cette formation, importante pour l'offre de la mention et de l'UFR.

M. FAIVRE est d'accord pour que cette obligation d'autofinancement ne perdure pas, d'autant que cette année l'UFR devrait rendre des heures à l'Ub.

M. RIALLAND exprime sa satisfaction de voir cette formation ouverte car elle le mérite. Le contexte de création de cette formation n'a pas été simple : des recherches de financements ont eu lieu (Vitagora), des offres de contrats professionnels ont été reçues de la part d'entreprises privées. Il accepte la règle d'autofinancement mais craint l'absence de candidats compte tenu des tergiversations de l'année passée. Il est nécessaire de remobiliser les équipes pédagogiques.

### ○ **Modifications de fiches filières**

Mme THOMAS rappelle succinctement les modifications de fiches filières demandées par la mention STPE sur le niveau M1 (modification de l'évaluation de certains modules), et de la maquette des M2 AMAQ et A3DD en raison des mutualisations décidées entre ces filières pour en rationaliser les moyens.

Concernant les modalités adoptées par la mention STPE en M1 pour gérer les éventuels redoublements, M. WENDEHENNE précise que l'UFC a adopté les mêmes modalités.

- **M1 SEME**
- **M1 SP2G**
- **M2 AMAQ**
- **M2 A3DD**

Mme ROSNOBLET signale que la fiche filière de L2 qui est en ligne laisse apparaître les modifications.

**20 pour, 4 absences**

### ○ **Appel à projets régional « équipements pédagogiques et numériques 2018 »**

Le Directeur d'UFR explique qu'il a dû monter un projet en extrême urgence, du fait du non-retour de la part des collègues de l'UFR, à la surprise de la gouvernance de l'Université. Ceci s'explique par les délais demandés et par le fait que ces projets devaient être co-portés. La demande comprend 4 écrans numériques tactiles « DALLE » destinés à l'enseignement pour un montant de 4000 € environ, en co-financement établissement/région. Il comprend également 30 tablettes pour, notamment, permettre aux étudiants de consulter les EDT et les informations, s'ils n'ont pas accès à l'application par leurs propres moyens.

✓ **Approbation de conventions :**

○ **Convention avec l'Observatoire (OSU THETA)**

Mme CASAS présente cette convention récurrente. Une somme de 18 000 € réduite de 3 % de frais de gestion sera reversée à l'équipe localisée à Besançon.

**Unanimité (24 pour)**

○ **Convention avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**

Mme CASAS précise que cette convention est soumise au vote *a posteriori*, car elle a déjà été validée par le conseil d'administration.

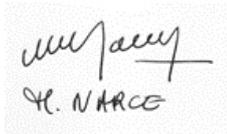
**Unanimité (24 pour)**

✓ **Questions diverses**

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55.**

Le Directeur d'UFR



M. NARCE

Michel NARCE